

<http://ecoleetsociete.se-unsa.org/College-2017-ET-l-AP-dans-tout-ca>



École & société

# Collège 2017 : ET l'AP, dans tout ça ?

- Éducation - Le collège -

Date de mise en ligne : samedi 17 juin 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

L'accompagnement personnalisé au collège (AP) a été créé dans le cadre de la refondation de l'École dans le but d'offrir à chaque élève l'aide dont il a besoin pour progresser dans ses apprentissages. Est-il menacé par le nouvel arrêté "collège" ?

L'accompagnement personnalisé (AP), organisé dans un esprit d'inclusion pour tous, s'adresse à chacun des élèves, quel que soit son niveau de réussite. Il diffère donc sensiblement des heures de soutien qui étaient réservées aux élèves en difficulté et s'effectuaient en dehors de la classe et du temps scolaire obligatoire. En tenant compte des besoins de chacun, il s'agit bien de les faire progresser tous : l'AP ne signifie pas une baisse des exigences, bien au contraire.

Grâce à l'AP, l'occasion est donnée à beaucoup d'enseignants de différencier leur pédagogie au sein de la classe, soutenus par des dédoublements ou des co-animations de groupes. Cette année, la très grande majorité des établissements ont organisé l'AP en utilisant les heures de marge.

L'action du SE-Unsa au Conseil supérieur de l'Éducation a permis d'assurer la pérennité de ce dispositif puisque tous les élèves devront en avoir bénéficié à la fin du cycle 4. L'AP reste inclusif puisque la répartition entre EPI et AP sera la même pour tous les élèves d'un niveau. À noter que le volume d'heures consacrées aux enseignements complémentaires (EPI + AP) restent exactement le même (3 heures en sixième, 4 heures en cycle 4). Ainsi, si les collèges décident de faire moins d'EPI, c'est le temps consacré à l'AP qui augmentera.

Le SE-Unsa a également obtenu que les 3 heures de marge soient d'abord affectées à l'organisation des dédoublements et la co-intervention avant d'être utilisées pour les enseignements facultatifs, ce qui devrait permettre de mettre en place l'AP dans des conditions favorables.

La mise en oeuvre pédagogique de l'AP doit continuer à faire l'objet de formations institutionnelles. Celles-ci doivent être centrées sur les besoins exprimés par les équipes. Sans attendre ces formations, les enseignants de l'Unsa s'organisent entre eux pour réfléchir à l'exercice du métier et construire ensemble des propositions pour l'accompagnement personnalisé.